



## L'égalité Femme/Homme sera mieux prise en compte dans les budgets de la Cocof

**En cette veille de Journée Internationale des Droits des Femmes, le Gouvernement Bruxellois Francophone a adopté en première lecture un projet de Décret destiné à intégrer les dimensions de Genre dans les politiques de la Cocof. Porté par Christos Doulkeridis, Ministre-Président de la Cocof, ce Décret permettra de concrétiser de manière durable ce qu'on appelle le « genderbudgeting », ou l'intégration de la dimension de genre dans le processus budgétaire.**

Les décisions politiques prennent-elles suffisamment en compte les dimensions de genre? Les choix budgétaires, les plus louables soient-ils, peuvent cacher parfois des effets secondaires désagréables en terme d'égalité entre les hommes et les femmes et provoquer involontairement certaines discriminations entre les genres. Pour corriger ce biais, la Cocof se dote d'un nouvel outil : le genderbudgeting ou budget genré.

Il s'agit d'une analyse basée sur la perspective de genre dans tous les types de recettes et de dépenses publiques. Cette analyse permet aux Ministres de tutelle d'avoir un aperçu des conséquences directes et indirectes de leurs politiques sur les femmes et les hommes et dès lors un angle d'approche permettant, si nécessaire, de les orienter vers plus d'égalité.

*« Le genderbudgeting a pour intention tant de défendre une amélioration de l'égalité des genres que de créer des instruments de mesure de l'inégalité des genres, et d'inventorier puis d'implémenter les besoins spécifiques des femmes et des hommes lors de l'élaboration des plans stratégiques, de la conclusion de contrats de gestion et des campagnes de sensibilisation », précise Christos Doulkeridis.*

Afin de définir des mesures concrètes pour arriver à une politique davantage axée sur le genre, le décret imposera également au Gouvernement francophone bruxellois les obligations suivantes :

- la présentation, en début de législature, d'objectifs stratégiques visant à réaliser l'égalité entre les femmes et les hommes;
- la définition d'indicateurs de genre pertinents permettant de mesurer le processus d'intégration de la dimension de genre et la réalisation d'objectifs politiques ;
- la rédaction de rapports réguliers au Parlement, conformément aux objectifs de la quatrième Conférence mondiale sur les Femmes tenue à Pékin en septembre 1995

L'administration de la Cocof sera accompagnée par des experts dans la mise en oeuvre de ce décret afin de proposer un premier budget genré « test » dès 2014. Il sera suivi d'une évaluation avant l'implémentation définitive dans le futur accord de majorité et pour le budget 2015.

*« Avec l'adoption de ce décret, la réflexion de l'égalité entre les femmes et les hommes sera intégrée dès la rédaction de l'accord de majorité. Cette prise en compte de la dimension de genre dès*

*le début de la législature permettra d'accorder à cette thématique une réponse transversale dans les politiques que mène le Gouvernement francophone bruxellois », se réjouit Christos Doulkeridis.*

Ce projet de Décret fait partie d'un plan d'action plus large adopté par le gouvernement francophone bruxellois en date du 10 mai 2012, qui vise à, non seulement inscrire de manière emblématique la question de l'égalité dans les politiques menées par la Cocof mais aussi et surtout à agir très concrètement. « *Ce faisant, la Commission communautaire française souhaite contribuer de façon positive à la création d'une société plus égalitaire en terme de genre* », conclut le Ministre-Président du Gouvernement francophone bruxellois.